

au service des territoires
de l'Arc jurassien

**FONDS DE SOUTIEN
AUX PETITS PROJETS
TRANSFRONTALIERS**

**UN FINANCEMENT POUR VOS PROJETS
DE PROXIMITÉ FRANCO-SUISSES**

 Aire de rayonnement opérationnel de la Conférence TransJurassienne

    Territoires de coopération transfrontalière

    Focales territoriales de coopération

OBJECTIF DU FONDS



Soutien aux petits projets locaux transfrontaliers.

BÉNÉFICIAIRES



Structures associatives reconnues sur les territoires de coopération, ainsi que les établissements scolaires localisés dans les territoires de coopération.

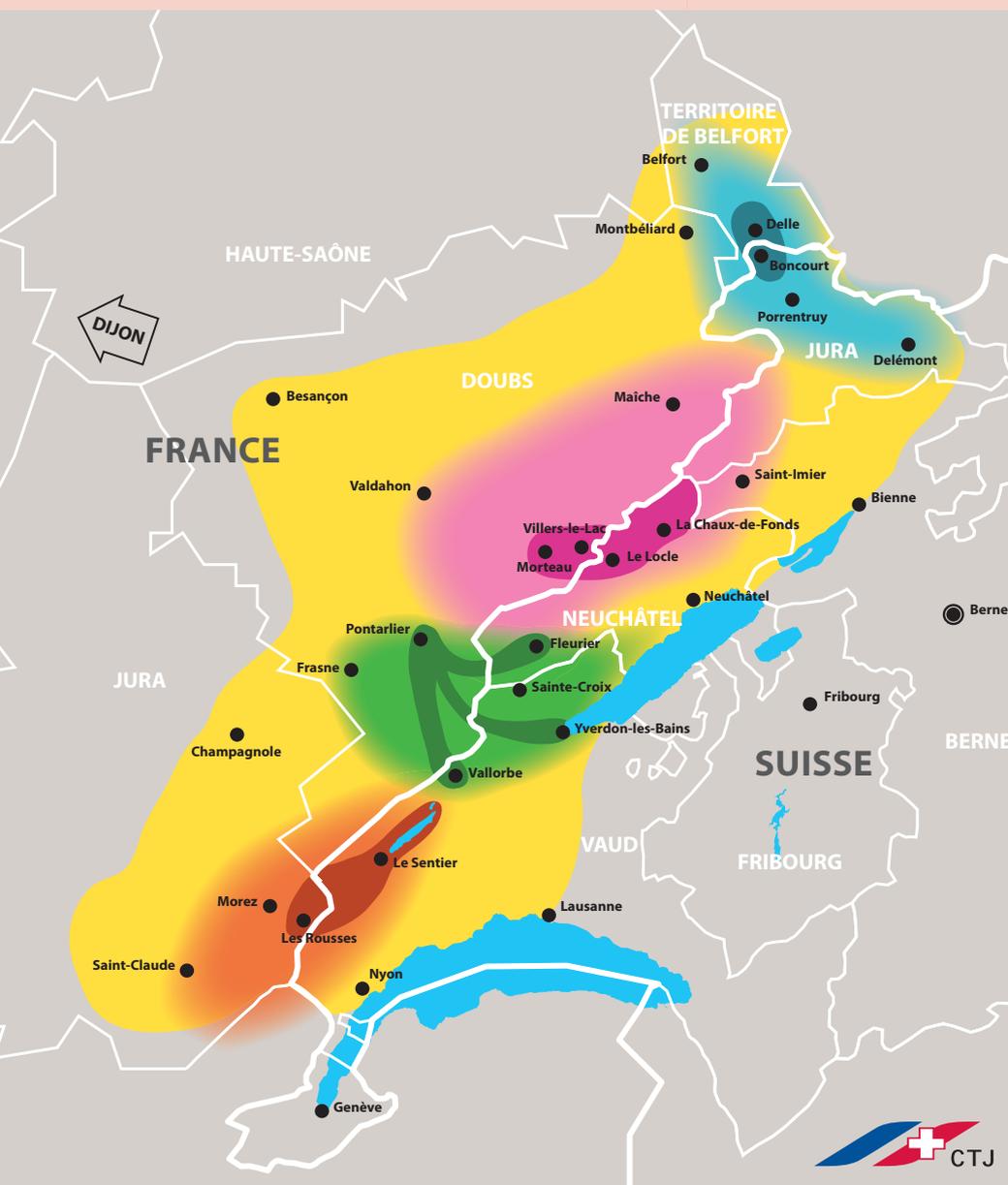
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



Les porteurs de projets doivent être implantés dans l'aire de rayonnement opérationnel de la CTJ.

Les projets doivent notamment :

- se dérouler dans au moins un des 4 territoires de coopération
- intégrer des partenaires français et suisses
- contribuer à renforcer le vivre-ensemble transfrontalier
- être en phase de démarrage ou avoir un caractère novateur significatif
- avoir un budget total de max. CHF 50'000.- / env. 44 000 €



Dépôt des demandes de subvention

Pas de calendrier / « au fil de l'eau »



Soutien financier

Jusqu'à CHF 7'000 / env. 6 000 €

CONTACTS

CTJ - arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

CTJ - Région Bourgogne-Franche-Comté
4, square Castan
CS 51857 - F-25031 Besançon Cedex

CTJ - Préfecture de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
53, rue de la Préfecture
F-21041 Dijon Cedex



**Détails & formulaire
de demande de subvention**

www.conference-transjurassienne.org